

Offrir aux acteurs du monde public local un accès facilité à l'information

www.colloc.minefi.gouv.fr : le site internet du Minéfi pour les acteurs du monde local

Où trouver une documentation sur la TVA applicable à la restauration scolaire ?

Quels sont les taux d'imposition plafonds à respecter cette année en matière de taxe professionnelle ?

À quelle condition les manifestations sportives sont-elles exonérées de taxe sur les spectacles ?

Pour permettre au gestionnaire local de trouver rapidement les réponses à de telles questions, le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Minéfi) a fait le choix d'offrir un point d'accès unique à l'information et aux différents services qu'il propose. L'internaute qui se connecte à Minéfi Collectivités Locales (www.colloc.minefi.gouv.fr) découvre un accueil thématique conçu pour répondre à ses préoccupations spécifiques de gestion (fiscalité directe, sécurité des équipements publics, fonds structurels européens, textes d'application du code des marchés publics, etc.).

www.colloc.minefi.gouv.fr

> Quatre grandes rubriques au cœur de l'action locale

Les quatre rubriques proposées au lecteur sont les suivantes :

> **finances locales** : des comptes individuels des 36 779 communes de France au guide pratique de la TVA, sont rassemblées dans cette rubrique l'ensemble des informations budgétaires, comptables et fiscales qui intéressent quotidiennement les collectivités locales ;

> **gestion locale** : implantations commerciales, fonds structurels européens, décentralisation, gestion des services publics locaux, aménagement du territoire, la diversité des thèmes couverts par cette rubrique extrêmement vivante reflète celle des responsabilités assumées aujourd'hui par les collectivités locales ;

> **intercommunalité** : pour tout connaître de l'intercommunalité, actualité, réglementation, chiffres-clés et études de cas concrets ;

> **marchés publics** : du projet de réforme du code des marchés publics au téléchargement des formulaires, l'internaute trouve ici toute l'information sur le droit de la commande publique, ainsi que la possibilité de saisir en ligne la "cellule d'information juridique aux acheteurs publics" mise en place par le Minéfi, qui répond aux questions concrètes des collectivités sur la passation des marchés.

> Des mises à jour quotidiennes

Chaque jour, l'équipe éditoriale de Minéfi Collectivités Locales exerce une veille juridique et documentaire sur les grandes réformes législatives en cours, les évolutions réglementaires (réforme du code des marchés publics, chantier de modernisation des comptabilités locales, éligibilité aux fonds structurels européens, etc.), sur les derniers rapports et études (statistiques commentées sur les finances locales, rapports d'information de l'Assemblée nationale et du Sénat, etc.), et sur les questions parlementaires, écrites et orales, relatives à la gestion des collectivités locales.

> La possibilité d'interroger directement des spécialistes du Minéfi

Pour les gestionnaires locaux qui souhaitent soumettre une question pratique aux experts des différentes directions du Minéfi, une réponse personnalisée est apportée sous 24 heures lorsque la question posée ne nécessite pas d'étude approfondie, sous huit jours lorsque le dossier à traiter est complexe.

> Le suivi de l'actualité grâce à la "Lettre d'information"

La Lettre d'information électronique Minéfi Collectivités Locales, outil complémentaire du portail offert gratuitement aux internautes, informe ses abonnés sur l'actualité et signale les principales nouveautés mises en ligne sur le site Minéfi Collectivités Locales. Quand l'actualité l'exige, les abonnés sont informés par des numéros exceptionnels.



> Un site déjà reconnu malgré sa jeunesse

Le 12 mai 2003, lors de la cérémonie des Clics d'or, grand prix de l'internet organisé par le journal CB News, le portail Minéfi Collectivités Locales s'est vu décerner le grand prix du jury, à partir des critères suivants : services rendus, stratégie, traitement et parti-pis créatifs.

Une information ciblée pour les acheteurs publics : la cellule d'information juridique

Une question sur les modes de passation des marchés publics ? La cellule d'information juridique renseigne les acheteurs publics (collectivités territoriales, établissements publics et services déconcentrés de l'État) sur toute question relative à la passation des marchés publics.

En répondant ainsi au besoin d'information sur le droit de la commande publique, la sécurité juridique des acheteurs publics est renforcée.

> Plus de 40 000 questions traitées en deux ans

Installée à Lyon depuis le début de l'année 2001, la cellule, composée de douze personnes, peut-être contactée soit directement par les acheteurs publics, soit par l'intermédiaire de leur comptable du Trésor public. Deux-tiers des 40 000 questions posées en deux ans proviennent du secteur public local : communes, départements, régions, établissements publics locaux (hôpitaux...) et établissements publics de coopération intercommunale. Les autres questions proviennent des services déconcentrés de l'État, d'établissements publics nationaux ou encore d'entreprises (pour 10 %).

La cellule d'information juridique aux acheteurs publics répond aux questions juridiques les plus courantes, en amont de la procédure d'achat public.

Cinq thèmes sont principalement concernés :

- > la procédure de passation des marchés (23 % des questions posées),
- > le calcul des seuils de procédure (13 %),
- > les documents constitutifs des marchés (8 %),
- > la composition et le mode de fonctionnement des commissions d'appel d'offre et des jurys de concours (8 %),
- > ou encore des questions sur les formulaires (8 %)...

> Une réponse immédiate dans 86 % des cas

La cellule est une équipe fortement réactive. Disposant d'un accès à la base de données juridiques de la Direction des affaires juridiques, la cellule apporte sous 48 heures une réponse juridiquement stabilisée aux questions les plus courantes (98 % des questions). 86 % des acheteurs publics obtiennent une réponse immédiatement.

> Trois possibilités pour contacter la cellule d'information juridique aux acheteurs publics

Par téléphone : 04 72 56 10 10,
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Par télécopie : 04 72 40 83 04
(indiquer les coordonnées de la personne à rappeler).

Directement en ligne, sur l'espace
marchés publics de Minéfi Collectivités Locales :
www.colloc.minefi.gouv.fr